

**2026-04/08**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François CAVALLIER

**Membres présents** : François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Marie MEYER, Jacques BERENGER, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Sophie LOPEZ, Jean-Claude RENUCCI, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOULON, Karine CACHELEUX, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Marie-Joëlle FOURNEL, Olivier MONERY

**Membres absents excusés** : Bérengère GINOUX (pouvoir à Sophie LOPEZ), Christiane TANZI (pouvoir à Sandrine BUIRON)

**Membres absents** : Pascal MONTLAHUC

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

**PRESENTS** : 24

**VOTANTS** : 26

---

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5

**Considérant** que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée :

- Du Maire ou de son représentant, président ;
- De **cinq membres titulaires** élus au sein du Conseil municipal ;
- Et de **cinq membres suppléants** élus dans les mêmes conditions ;

**Considérant** que les membres sont en principe élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Considérant** que toutefois, en présence d'une seule liste, il peut être procédé à une désignation à l'unanimité du Conseil municipal ;



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De ne pas procéder à un scrutin de liste et de désigner à l'unanimité les membres de la commission d'appel d'offres.

**Article 2 :**

De désigner comme suit les membres de la commission d'appel d'offres :

**Membres titulaires :**

- Jean-Christophe BERTIN
- Jean-Luc ANTONINI
- Jean-Claude RENUCCI
- Jean-Christophe CHAUTARD
- Jacques BERENGER

**Membres suppléants :**

- Michel FIAT
- Stéphanie BRUYERE
- Pascale AUGUET-OTTAVY
- Marie-Joëlle FOURNEL
- Cécile AUTRAN

**Article 3 :**

De préciser que :

- Le Maire est président de droit de la commission d'appel d'offres ;
- Les membres suppléants remplacent les titulaires en cas d'absence ;
- La commission intervient dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the stamp.